

## Concours des miels Savoie Mont-Blanc 2025

**Les participants doivent être adhérents au syndicat d'apiculture de Haute -Savoie.**

Envoyer par échantillon un pot de 500g ou éventuellement deux pots de 250 g dûment identifiés.  
**Si vous réglez en ligne sur le site indiquer le numéro de commande sur chaque pot.**

- Participation au concours : 30 €
- Analyse pollinique (facultative) : 30 €

Le laboratoire de contrôle nous offre ces tarifs préférentiels étant donné le nombre d'échantillons analysés pour notre concours.

Ce paiement donne droit à la participation au concours et à l'obtention des résultats d'analyses physico-chimique + pollinique si l'option est choisie.

**Le présent bulletin (ou copie) dûment complété et les échantillons sont à envoyer à l'adresse indiquée sur le bon en page suivante.**

Un coffre est à votre disposition à l'adresse mentionnée sur le bon d'inscription pour y déposer vos échantillons.

**La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au 15 septembre 2025.  
Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.**

### Avis très important

La cotisation au Syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les indications d'inscription sont exclusivement réservées à l'administration et aux statistiques du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au Syndicat d'apiculture. Le destinataire des données est :  
Monsieur Didier MOUCHET (concours des miels).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à [concoursdesmiel@syndapi74.fr](mailto:concoursdesmiel@syndapi74.fr)

**Le concours 2025 se déroulera à Aix-les-Bains le 30 novembre.**

## Nouveau : Concours photos

- A l'occasion de l'AG, le bureau organise un concours photo animé par D. Mouchet. La photo lauréate sera publiée en page de couverture du Trait d'Union d'automne. Toutes ces photos pourront être utilisées par le syndicat pour des expositions lors de différents événements.

**Pour participer et s'inscrire prendre connaissance du règlement sur le site du syndicat**

<https://www.syndapi74.fr/concours-photo/>

Commande à renvoyer à : Monsieur Didier MOUCHET 18 chemin de Matti 74100 Vétraz-Monthoux concoursdesmiel@syndapi74.fr Contact : 06.74 55 88 90 (de préférence par SMS)	<b>Concours des miels Savoie Mont-Blanc Inscription 2025</b> (A remplir très lisiblement en lettres capitales)
--	--

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

N°API : \_\_\_\_\_

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie :  Oui

Option Analyse qualitative pollinique :  Oui  Non

Catégorie (en fonction de l'altitude de récolte)	Altitude de récolte
<input type="checkbox"/> Miel de plaine	Inférieure à 600 m
<input type="checkbox"/> Miel de montagne	Entre 600 et 1200 m
<input type="checkbox"/> Miel de haute montagne	Supérieure à 1200 m

Commune de récolte : \_\_\_\_\_

Altitude de récolte : \_\_\_\_\_

### Règlement

Montant :  30 €  60 € (si l'option analyse pollinique est choisie)

Par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

En ligne sur le site Syndapi74 (indiquer le N° de Cde sur les pots)

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature:

Commande à renvoyer à : Monsieur Didier MOUCHET 18 chemin de Matti 74100 Vétraz-Monthoux concoursdesmiel@syndapi74.fr Contact : 06.74 55 88 90 (de préférence par SMS)	<b>Concours des miels Savoie Mont-Blanc Inscription 2025</b> (A remplir très lisiblement en lettres capitales)
--	--

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

N°API : \_\_\_\_\_

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie :  Oui

Option Analyse qualitative pollinique :  Oui  Non

Catégorie (en fonction de l'altitude de récolte)	Altitude de récolte
<input type="checkbox"/> Miel de plaine	Inférieure à 600 m
<input type="checkbox"/> Miel de montagne	Entre 600 et 1200 m
<input type="checkbox"/> Miel de haute montagne	Supérieure à 1200 m

Commune de récolte : \_\_\_\_\_

Altitude de récolte : \_\_\_\_\_

### Règlement

Montant :  30 €  60 € (si l'option analyse pollinique est choisie)

Par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

En ligne sur le site Syndapi74 (indiquer le N° de Cde sur les pots)

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature: